L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DU GOUVERNEMENT-GENERAL.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie. No. 81, Rue Chartres.

JOURNAL QUOTIDIEN..........$15 } Payable d'avance
Do TROIS FOIS PAR SEMAINE.$10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 8 SEPTEMBRE 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

DE LA NOUVELLE REPARTITION REPRESENTATIVE.

De tous les sujets dont le congrès aura à s'occuper à sa prochaine session, celui de la repartition de la représentation fédérale d'après le nouveau récensement, sera incontestablement le plus épineux à traiter, sinon le plus important.

On sait que la représentation de la chambre (le Sénat se recrutant sur de tout autres bases) est proportionnelle à la population respective des Etats, d'après un chiffre déterminé tous les dix ans, immédiatement après le recensement général. Plusieurs raisons rendent ce chiffre difficile à déterminer à la satisfaction de tous. D'abord il est nécessaire que la Chambre ne soit pas trop nombreuse parce qu'il est évident que plus une assemblée délibérante est nombreuse plus elle renferme d'élémens de désordre et que nécessairement moins vite et moins bien les affaires doivent s'y expédier. Cependant l'excès opposé ne serait pas sans de graves inconvéniens; car si une chambre fort peu nombreuse est favorable à une sage et prompte administration des affaires elle a le tort immense dans une démocratie de ne représenter qu'imparfaitement l'opinion des masses. Ce n'est pas qu'elle ne soit l'expression de l'opinion de la majorité puisqu'elle est un résultat de l'élection, mais comme elle procède de grandes circonscriptions électorales, il doit naturellement y avoir une puissante minorité privée de toute représentation.

Ainsi prenant pour base proportionnelle de représentation le chiffre *dix mille*, c'est à dire faisant élire un représentant par chaque dix mille ames, on y trouverait cet avantage que chaque localité nommerait à peu près son représentant, et que par conséquent la représentation nationale serait plus immédiate et plus vraie. Mais d'un autre coté ce chiffre donnerait, d'après le dernier récensement, de quinze à seize cents représentans, et comme il serait de toute impossibilité d'arriver jamais à aucun résultat dans une chambre si nombreuse, il s'en suit que ce chiffre est impossible aussi.

Si l'on prenait, au contraire, pour base le chiffre 300,000. On n'aurait qu'environ 53 représentans et l'on pourrait compter sur toutes les garanties possibles d'ordre et d'activité dans l'administration des affaires publiques. Il y aurait même plus de zèle et de réflexion parce que la part de responsabilité serait plus considérable pour chacun. Mais il pourrait arriver, et il arriverait en effet fréquemment, que des portions très considérables de la population se trouveraient avoir pour représentans des hommes d'une opinion politique diamétralement opposée à la leur. Que sur 600,000 habitans, à peu près également divisés d'opinions, il y ait une majorité de quelques voix seulement pour le choix d'un représentant, et 300,000 ames environ seront représentées par un homme que repoussent leurs principes politiques.

Entre ces deux chiffres extrêmes, et choisis comme tels à dessein pour faire mieux comprendre les conséquences et la difficulté de la question, il s'agit comme on voit de prendre un terme moyen de nature à concilier, autant que possible, les avantages de ces deux principes opposés.

Si d'un coté il est essentiel que la chambre ne soit pas trop nombreuse, de l'autre il ne l'est pas moins que le chiffre proportionnel de la représentation ne soit pas trop élevé afin d'éviter non seulement les inconvéniens dont nous avons déjà parlé, mais encore les fractions qui, pour chaque Etat, excèdent le chiffre fixe et sont par conséquent privées de représentation. Que l'on choisisse 100,000 par exemple, et l'on donnera à un état autant de représentans qu'il aura de fois 100,000 ames de population fédérale, mais un état de 290,000, aura la même représentation que celui qui n'en a que 200,000. Or, il est évident que plus le chiffre proportionnel est élevé plus grande doit être la part fractionnaire privée de représentation.

Trois chiffres ont été mis en avant jusqu'à présent: 57,000, 60,000 et 90,000. Voici un Etat comparatif des résultats qu'il donneraient pour chaque Etat.

Etats	Population représentative	Nombre actuel des représentans	Nb des Représentans au chiffre de 57,000	Nb des représentans au chiffre de 60,000	Nb des représentans au chiffre de 90,000
Maine,	501,793	8	8	8	5
New-Hamp.	284,574	5	4	4	3
Massach	737,699	12	12	12	8
R. Island	108,828	2	1	1	1
Connect.	309,971	6	5	5	3
Vermont.	291,948	5	5	4	3
N.-York.	2,428,919	48	42	40	26
N. Jersey	373,036	6	6	6	4
Pensylv.	1,724,007	28	30	28	19
Delaware	77,043	1	1	1	1
Maryland	433,134	8	7	7	4
Virginie.	1,060,202	21	18	17	11
Car. N.	655,094	13	11	10	7
Car. S.	463,586	9	8	7	5
Georgie	578,951	9	10	9	6
Ohio.	1,519,466	19	26	25	16
Indiana	685,866	7	12	11	7
Illinois.	476,051	3	8	7	5
Michigan,	212,267	1	3	3	2
Kentucky,	707,000	13	12	11	7
Tennessee,	756,046	13	13	12	8
Mississipi	297,567	2	5	4	3
Alabama.	489,343	5	8	8	5
Louisiane	285,000	3	5	4	3
Arkansas	89,600	1	1	1	1
Missouri.	370,406	2	6	6	4
		242	267	251	167

Le chiffre de 57,000 est vivement soutenu par quelques journaux comme n'augmentant pas considérablement le nombre des représentans et surtout comme fournissant moins de fractions perdues que tous ceux dont il a été question. D'autres pensent que 60,000 vaudrait mieux comme augmentant encore moins la représentation et fournissant une base plus large. Enfin d'autres pensent que ce qu'on aurait de mieux à faire serait de prendre dès à présent le chiffre de 90,000, qui réduirait considérablement la représentation et faciliterait d'autant l'expédition des affaires.

Nous laissons à nos lecteurs le soin de porter eux-mêmes un jugement sur cette difficile question après leur avoir mis sous les yeux les données qui peuvent servir à les guider dans cet examen. Nous leur rappelerons seulement en terminant que le chiffre a été successivement fixé à 30,000; 33,000; 35,000; 40,000; et 47,000.

BUREAU DE SANTE

Il y a eu, pendant les vingt quatre heures qui ont pris fin hier à midi, trente cinq décès dont 22 de fièvre jaune.

RAPPORT DE L'HOPITAL DE CHARITE.

Pendant les 24 heures expirant hier soir à 6 heures, il y a eu

Admissions	36	sur lesquelles	30 de fièvre jaune.
Guérisons	19	"	16 "
Morts	8	"	6 "
Patients actuellement à l'hôpital	354		

ESCROQUERIE. Nous avons été informés hier soir d'une escroquerie qui a été couronnée du succès le plus complet. Un individu se donnant le nom JOHN P. CALDWELL se présenta dans une maison de commerce bien connue à New-York, porteur d'une lettre datée de Georgetown D. C. renfermant une lettre de crédit de $30,000 en sa faveur donnée par une des meilleures maisons de commerce de la Nouvelle-Orléans, à laquelle il avait, disait-il, consigné 1011 balles de coton, proposant alors de se faire compter $30,000, pour laquelle somme il tirerait deux traites de $15,000, et livrerait un ordre d'expédier son coton à New York. En voyant un ordre et un homme aussi bien recommandé, la maison de New York n'hésita pas un instant à accéder aux désirs de J. P. Caldwell en lui remettant la somme qu'il demandait.

Hier la malle a apporté ces deux traites qui furent envoyées directement à la maison sur laquelle elles étaient tirées, ainsi que l'ordre d'expédier immédiatement à New-York les 1011 balles de coton et de passer écriture des traites.

Il est inutile de dire que la maison de la Nouvelle-Orleans n'a jamais eu de coton en consignation de John P. Caldwell, que conséquemment elle n'a pas pu donner de lettre de crédit, et que ces messieurs à New-York se sont laissés adroitement enlever $30,000.

Nous garantissons l'authenticité de cet acte d'audace extraordinaire que nous tenons de bonne source.

J. B. Roussillon, h. d. c. l. a été arrêté hier par la police de la 1re Municipalité pour avoir employé une esclave maronne nommée Eliza, appartenant à Mr Antoine Abat—renvoyé pour être examiné de nouveau.

INTERIEUR.

[Extrait de la correspondance du Courier de Charleston.]

WASHINGTON 30 août.—"Les mesures sur la conduite probable du parti whig au Congrès, le dernier veto du cabinet, M. [illegible] d'où nous venons croient ici de toute part. On regarde maintenant comme certaine l'adoption au Sénat du "Bill de corporation fiscale"; et l'on pense que cette adoption aura lieu promptement. Quelques personnes vont jusqu'à assurer que ce sera aujourd'hui même, l'opposition ayant résolu de ne soulever aucun débat. M. Archer votera pour le bill, parce qu'il le regarde comme nécessaire à la conservation des deniers publics. On ne doute pas le moins du monde que le Président n'y mette son veto, à ses yeux, dit-on, ce nouveau plan prête à quelques-unes des objections constitutionnelles qu'il a déjà fait valoir: ce plan n'est d'ailleurs selon M. Tyler, qu'une mesure purement politique qui a bien moins pour but d'être utile à la nation que de le forcer, lui Président, à une transaction. Il est, on l'assure du moins, disposé à recommander plus tard et après mure délibération au Congrès, un plan de finances sur lequel pourront s'accorder les deux fractions du parti whig.

"Du reste on s'occupe fort à faire les prédictions les plus tristes sur les conséquences d'un second veto. Une portion notable du parti whig où l'on comprend tous les amis de M. Clay, s'unira, disent confidentiellement quelques personnes, pour accuser M. Tyler et lui fera à l'avenir une énergique opposition. Ceux d'entre les whigs qui défendent "les droits des Etats," et quelques-uns des partisans de M. Webster, secondés par une portion des loco-focos, formeraient alors le parti de l'administration. Aucun changement de cabinet n'aura lieu pendant le cours de la session, et le Président se dispensera d'envoyer au Sénat les nominations qu'il aura faites: il se défie trop des dispositions présentes de ce corps. Aussitôt la clôture de la session, on s'occupera de la composition d'un nouveau cabinet, dont les membres seront pris parmi les whigs *modérés*, c'est à-dire ceux qui ne se sont pas prononcés en faveur d'une Banque Nationale, parmi les whigs défenseurs des "droits des Etats" et peut être aussi parmi les loco-focos. Le bruit a couru que le département d'Etat serait offert à M. Buchanan; mais les amis de ce sénateur déclarent hautement qu'il n'accepterait pas une pareille offre."

EXTERIEUR.

[Extraits de correspondances Européennes]

PARIS, 1er, aout—La lutte qui s'est engagée entre la seconde chambre du royaume de Hanovre et le ci-devant duc de Cumberland, cette pétrification du vieux torisme royaliste d'Angleterre a obtenu ici quelque attention. Ernest-Auguste a, comme vous le savez, aboli en montant sur le trône de Hanovre la constitution que Guillaume IV avait en 1833 accordée à ce royaume, afin d'en imposer à ses sujets une autre entièrement de sa façon. Les Etats-généraux élus sous l'empire même de cette nouvelle loi, ont protesté contre elle et contre les tendances absolutistes du prince. Le prince aussitôt a répondu par un édit de dissolution qui déclare les Etats généraux incapables de prendre part aux affaires; et il compte bien se passer à l'avenir de leur assistance. Il espère même que son fils n'en aura pas besoin, bien que ce jeune prince soit aveugle: afin d'assurer la durée de son système politique, il vient de nommer un conseil composé de douze membres, qui gouvernera au nom de son fils lorsqu'il sera appelé à gouverner. Voilà ce qui s'appelle prendre ses précautions! Le prince qui donne un tel exemple de prudence, est né en 1771, et son héritier, George, a maintenant vingt-deux ans.

—Le Roi Louis Philippe a fait durant le mois de juillet une petite adjonction à la chambre haute: Quatre nouveaux pairs sont entrés au Luxembourg. On compte parmi eux un légitimiste rallié et un *Thiersiste* qu'on cherche à convertir. Ce dernier n'est autre que le comte Mathieu de la Redorte, le dernier ambassadeur d'Espagne. La Presse libérale s'est fort occupée de ce choix et sait mauvais gré à l'ex député de son acceptation. Est-il passé à l'ennemi? dit un journal.—"Il sera toujours indépendant," répond un autre.—"Il était fatigué de la députation, assure celui ci; rien n'est plus difficile que de répondre aux exigeances sans fin des électeurs; et ces exigeances devaient être odieuses surtout pour un homme à qui sa fortune permet, si l'on peut parler ainsi, de faire de la politique en amateur." La pairie, après tout n'est pas sans charmes. Une feuille radicale se plaint que les tigres de liberté deviennent des moutons dans le parc royal. "M. Guizot, dit un écrivain de la gauche, ne repousse jamais un homme de mérite disposé à se rallier à lui et qui peut être utile: cela tient à son indifférence en matière d'opinion à son scepticisme politique."

—Le général Sébastiani a donné récemment un spectacle qui a excité la verve mordante de toute la petite presse: il a fait enregistrer à grands frais en cour royale les lettres patentes de Louis Philippe qui autorisent la transmission de son titre de comte à son frère, à défaut de descendant mâle. N'est-ce pas chose étrange en effet de voir à l'heure qu'il est un fils de la révolution française songer à perpétuer un titre aujourd'hui sans valeur et dont le premier fréluquet venu peut se parer, si bon lui semble?

Le général Sébastiani du reste n'est pas le seul qui songe à une sorte de restauration de la noblesse: les royalistes du faubourg St Germain viennent de fonder "dans l'intérêt particulier des anciennes familles un collège archéologique et héraldique;" et pendant que ces *masses* tentatives se font en France, Espartero a créé en Espagne un ordre de chevalerie qui donne droit à une pension: *l'Etoile d'Espagne* sera sans doute la récompense de ceux qui ont conquis leurs grades dans la guerre civile.

—La réception de Victor Hugo à l'académie a été célébrée par le quatrain suivant:

Dans le fauteuil académique,
Malgré la cohorte classique,
Victor Hugo s'est enfoncé,
Requiescat in pace.

—M. Thiers est en train d'exécuter un grand voyage dans lequel il visitera les principaux lieux où se sont livrées les grandes batailles de Napoléon. Il veut donner toute la fidélité possible aux descriptions militaires que doit renfermer son histoire du consulat et de l'empire.

—La concurrence entre les bâtiments à vapeur qui font le service entre le Havre et Southampton est telle que les passagers de la première chambre ne payent que 3 chellings et ceux de la seconde 1 shell. 6 deniers; quelquefois même on leur fait faire la traversée gratis.

—D'après le rapport fait à la Chambre des Pairs par le baron Dupin, l'armée française au 1er mars s'élevait à 427 230 hommes.

—Le *Courrier* de Lyon dit que quelques contrebandiers se servent d'aérostats pour transporter au-delà de la ligne des douanes françaises quelques marchandises de prix, cet ingénieux moyen réussit.

[Pour l'Abeille.]

METEOROLOGIE.

Température de l'atmosphère, des sources des lacs et des mers.

[Voir l'Abeille d'hier.]

La température des eaux, quoique du plus haut intérêt, n'est devenue que fort tard l'objet de sérieuses études et le sujet de nombreuses observations.

Aujourd'hui elle est au premier rang parmi les questions les plus importantes de la météorologie. Il n'est pas de pays où l'on n'essaie d'enrichir les annales des sciences de quelque série d'observations faites dans les sources les plus profondes ou dans les abîmes de l'océan.

On admet généralement encore que la température des sources est la même que la moyenne annuelle de l'air de la surface où on les voit jaillir. De sorte qu'il suffirait, d'après cette opinion, de connaître la température moyenne d'un pays pour avoir celle de ses eaux et réciproquement la température des sources nous donnerait la moyenne du pays où elles sont sourdre.

Pour peu néanmoins qu'on examine les lois déjà établies sur la température de la terre, et celles du calorique rayonnant, on connaîtra sans peine que ce principe ne peut pas être vrai.

En effet, sans entrer dans les discussions soulevées autrefois sur l'origine des sources, personne ne contestera que l'eau dans son réservoir intérieur ne doive se trouver dans la température du terrain qui la renferme. Or, ce réservoir doit se trouver à des profondeurs plus ou moins considérables et par là même audessus ou au-dessous de la couche dont la température est celle du pays.

Si l'eau de ces sources est abondante, il est certain qu'elle arrivera à la surface sans se refroidir ni se chauffer sensiblement, vû le peu de conducubilité de la terre. Si, au contraire la source ne fait pour ainsi dire que suinter, ses eaux, séjournant presque dans chaque couche du sol devront nécessairement en prendre successivement la température et sortir dès lors avec la température actuelle de la surface. Dès lors, elles seront pendant l'été, au-dessus de la moyenne annuelle du pays tandis qu'elles ne l'atteindraient jamais pendant l'hiver. On se tromperait donc si l'on admettait que généralement la température des sources et la moyenne du pays sont identiques.

M. Arago qui a réuni toutes les observations les plus rigoureuses faites dans tous les pays et à toutes les profondeurs jusqu'à 1800 pieds, établit un principe beaucoup plus rationnel et dont la vérité n'est plus contestable, au moins jusqu'à certaines profondeurs. D'après cet illustre observateur, la température d'un puits étant donnée la profondeur n'est plus difficile à connaître et réciproquement la profondeur du puits nous fournira les données pour en connaître la température.

Ce principe ne saurait être contesté des partisans du feu central; pour les autres, il leur suffit de parcourir les rapports publiés par toutes les académies et surtout par celles de France et d'Angleterre. Il leur suffit de jeter un coup d'œil sur les nombreuses observations faites au puits de Grenelle pendant 7 ans et demi par le secrétaire perpétuel de l'académie de Paris. Ainsi la position du point le plus profond de la source dans le sol est la seule donnée qui puisse nous fixer sur la température des sources.

Je trouve dans la géologie de H. de la Bèche le tableau suivant dressé par Kupffer d'après ses propres observations et sur les mémoires de Buch, de Humboldt et Walhemberg. Il ne pourra qu'intéresser le lecteur tout en corroborant le principe dont il est question.

Lieux des observations	Latitude.	Température de l'eau.	Température de l'air.	Observations.
Congo,	9° sud	7.° 96	70 11	Smith.
Cumana,	10½ N.	77 97	84 40	Humboldt.
St.-Yago,	16	76 10	77	Hamilton,
Rock-Fort,	18	70 24	[illegible] 60	Hunter.
Havane,	23	74 30	78 11	Ferrier.
Nepaul,	28	73 08	77	Hamilton.
Teneriffe,	28½	64 58	71 71	De Busch.
Le Caire,	30	72 60	03 30	Nouet.
Cincinnati.	39	54 16	55 03	Mansfield.
Philadelphie,	40	56 40	51 27	Warden
Carmeaux,	43	54 40	57 67	Cordier.
Genève,	46	51 20	49 44	Saussure,
Paris,	49	53 70	55 03	Bouvard,
Berlin,	52½	50 40	46 40	do
Keswick,	54½	49 44	47 07	do
Konisberg,	54½	46 85	43 38	Herman,
Edimbourg	56	47 78	47 75	Playfair.
Kasan,	56	44 20	37 40	Kupffer.
Carlscrone,	56½	47 30	47 30	Walhemberg.
Nishney Taglisk	58	37 02	33 46	Kupffer.
Werchoturie,	59	37 02	33 67	do
Upsal	60	43 70	43 13	do
B goslowsk,	60	39 37	34 70	do
Umeo,	64	37 04	34 33	do
Oiwartaufall,	66	34 56	38 76	do
Dublin,	53	49 30	49 90	Kirwan.
Kendal	54	46 77	46 75	Dalton.

On voit aisément d'après ces données, que la température moyenne d'un pays n'est pas absolument la même que la température des fontaines. La latitude du pays où la fontaine va sourdre entre pour beaucoup dans le plus ou moins de chaleur des sources. Dans la Zone-torride, la température des eaux est toujours au dessous de la moyenne atmosphérique. Dans la Zone tempérée, tout le contraire se manifeste et la chaleur des sources diminue graduellement en allant vers les pôles, mais avec moins de rapidité que la [illegible] dans les mêmes proportions que, selon M. Bonne, il est évident que le soleil n'est pas le seul agent de leur température.

Ne suffirait-il pas de connaître d'après MM. Walhemberg et Kupffer, qu'il existe sur les monts Ourals des arbres que le climat devrait geler et qui prospèrent parfaitement grâce à la longueur de leurs racines. N'est-ce pas une preuve que les couches inférieures de ces montagnes renferment une chaleur étrangère à la chaleur qui nous vient du soleil?

Et les sources dites thermales dont la chaleur surpasse non seulement la moyenne des contrées qu'elles arrosent mais encore le *maximum* de l'équateur même, peuvent-elles recevoir leur chaleur du soleil? Certes, personne n'oserait l'avancer. J'ai du reste établi dans un autre article que l'influence du soleil ne se fait sentir qu'à 100 pieds de profondeur, et que la température trouvée entre 40 et 50 pieds d'écarte de fort peu de la moyenne du pays: donc il serait absurde de prétendre que le soleil peut maintenir les sources thermales au haut degré de chaleur où nous les trouvons.

Quelle est, en effet la température de ces sources? Elle varie, tout le monde le sait, entre 35 Fah. à 212 où leurs eaux s'élèvent en vapeur.

M. Longchamp l'un des hommes qui ont le plus étudié ces matières, prouve d'une manière incontestable que la température des sources thermales doit être constante dans toutes les saisons. Il pense aussi que leur volume doit être peu influencé par les pluies.

Dans deux mémoires présentés, l'un en mars 1835 et l'autre un an plus tard, à l'Académie des Sciences, M. Legrand compare les thermomètres dont se servait Carrère en 1751 sur les eaux d'Ailes et sur celles de Vernet, avec ceux qu'employait sur les mêmes lieux en 1820 M. Anglada. De ses observations il résulte qu'évidemment, les eaux qui paraîtraient avoir perdu de leur température n'ont, en effet, diminué de rien l'intensité de leur calorique, depuis le milieu du siècle dernier.

La température que M. le duc de Raguse a trouvée dans les eaux de Kukurli (Bithinie) et dans le grand bain de Yeni Kaplidja en 1837 comparée à celle que M. Jouannin trouvait dans les mêmes sources en 1825 semblerait opposée à notre système; en effet, ce dernier trouverait dans les deux sources 189° 50, tandis que Monsieur Marmont trouvait dans les eaux de Kukurli..................183° 20 et dans celles de Yeni Kaplidja..........147° 20 seulement, d'où nous devrions conclure qu'en 12 ans de temps la première de ces sources n'a perdu que 6° 30 tandis que la seconde en aura perdu 42° 30 La disproportion est trop forte et nous autorise à douter de l'exactitude des observations.

En 1785, M. Desfontaines découvrit près de Bonne en Afrique, les ruines d'un établissement de bains. La source avait 205° 34, donc elle n'avait pu perdre tout au plus que 6°, et une fraction depuis le temps des Romains, à moins qu'elle ne sortit en vapeur lorsqu'on allait s'y baigner; or, Pline, Senèque et Strabon ne manqueraient pas de nous en parler.

Il est donc nécessaire de conclure avec M. Legrand que la température des eaux thermales est invariable. Donc le soleil n'est pas le seul agent de leur haute température.

Il serait superflu de parcourir ici les raisons plus ou moins solides dont on s'est appuyé pour expliquer la chaleur des eaux thermales dans tel ou tel système. La chaleur centrale une fois prouvée, je ne vois plus de raison pour ne pas admettre la température des sources comme une conséquence de cette masse ignée dont les limites sont si voisines de la surface du Globe.

Aussi, la distance de la couche la plus profonde qu'ont baignée les eaux d'une source thermale, telles sont les raisons dont s'appuie la physique pour expliquer la température des eaux thermales. Si la source tient en dissolution des substances hétérogènes, la chimie nous expliquera leur influence sur sa température.

Pour les fontaines ordinaires, quoique leur température ne soit pas rigoureusement la moyenne du pays, elle doit peu s'en écarter.

R M. FABRE.

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES DU MOIS DE JUIN 1841.—Faites au Collége de Spring-Hill, près Mobile, par M. R. M. FABRE, professeur.

Notes: Pluie aux heures des observations, 4 jours; de à une heure quelconque, 6 jours; Tonnerre, 6 jours; Jours entièrement beaux, 0 jour.

[illegible]

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Goel. Alexander, Armstrong, Pensacole, T C Twitchell
Caledonia, Hubbard, Pensacole, capt.

ARRIVES.

Steamer Baton Rouge, Walworth, de Vicksburg
" Ohio Valley, Staley, de Paducah.
" Robt. Fulton, Hooper, du Bayou Sarah

DERNIERES DATES

New York........	aout 30	Londres.........	aout 3
Boston........	aout 28	Liverpool.........	aout 4
Philadelphie......	aout 30	Paris.........	aout 1
Washington	aout 30	Havre.........	juil 3
Baltimore......	aout 30	Bordeaux..........	juil 23
Charleston........	sept 2	Marseille........	juil. 21
Vera-Cruz........	juil 21	Cadix........	juil 6
Campêche........	aout 20	Havane.........	aout 26
Mexico	juil 2	Houston........	aout 21

A LOUER PRESENTEMENT,

UNE maison haute en briques avec cuisine égal. ment en briques et à étages, située rue de l'Esplanade à côté de la pharmacie de M. E. Grambois. S'adresser à R BRUGIER, 9 rue St Louis.
8 sep

AVIS aux habitants sucriers.—Le soussigné attend de jour en jour de Liverpool de la chaux lavée (Tempered Lime) pour faire du sucre. Les personnes qui demeurent à une grande distance feront bien de s'y prendre de bonne heure si elles ne veulent pas être désappointées.
CHARLES CLEGG, 11, rue St. Charles
8 sept

COMPAGNIE DU RAILROAD DU GOLFE DU MEXIQUE.

Commençant vendredi 10 juillet 1841.

UN train de chars partira du dépôt pour "Ducro's Landing," à l'entrée de la "Terre aux Bœufs" à une distance de 12 milles sur le bord du fleuve, aux heures ci-après indiquées:

JOURS OUVRABLES.

Départs.	Retours.
6 1/2 heures A. M.	8 heures A. M.
4 " P. M.	6 " P. M.

DIMANCHES.

6 1/2 heures A. M.	8 heures A. M.
12 A. M.	1 " P. M.
4 P. M.	6 " P. M.

Par ordre de la Direction.
8 sept J. WEATHERBURN SMITH.

NECROLOGE.

M. N. Girod un des plus anciens habitans de la Louisiane était maire de la Nouvelle-Orléans à l'époque [illegible] ... L'hiver de 1815 étant très rigoureux, ... M. Girod ... Les propriétaires des charettes employées à transporter ... M. Girod ... A plusieurs reprises M. Girod fit visiter Andrew Jackson. ... [illegible]

SUIT LA LISTE DES LEGATAIRES.

Legs. — Orléans

$100,000	au Maire d'Orléans pour un asile d'orphelins
30,000	Asile de Charité
30,000	Asile des Orphelins Catholiques,
100,000	Ve. Bouvard née Boudelard, Bordeaux
30,000	Veuve Poilblanc & Chambery,
100,000	Joseph Girod habitant,
50,000	G. Montamat,
50,000	A Michoud
20,000	F. Globa,
20,000	Dejean Ainé,
40,000	Denis Prieur,
15,000	C. Claiborn,
15,000	Mandeville Marigny,
20,000	Mme Ve. Eslinier,
20,000	M. A. F. [illegible]
20,000	E. Rivolet,
20,000	E. Moureau,
20,000	C. Gurlie,
$7,0,000	[illegible]

Un tableau de distribution vient d'être préparé à la Cour des Preuves par les [illegible] datifs, allouant aux légataires un dividende de [illegible] pour cent.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, Mardi soir 7 septembre 1841.

Il n'y a aucune amélioration à signaler depuis notre dernier rapport [illegible] jours ses ravages.

COTON—[illegible]

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi.

Ordinaire et bas de... Ordinaire, Bon ordinaire, Bon ordinaire et petit courant, Petit courant, Bon courant.

Tennessee et Alabama. [illegible]

TABAC—[illegible]
SUCRE—[illegible]
MELASSE—[illegible]
FARINE—[illegible]
PRODUITS DE L'OUEST—[illegible]
SEL—[illegible]
HUILE—[illegible]
CAFE—[illegible]
BLANC DE BALEINE—[illegible]
WHISKEY—[illegible]
TOILE ET CORDE—[illegible]
CHANGE—Sans altération.

CHANGE A L'INTERIEUR.

Sterling de ... France, ... New-York, 60 jours ... Do 30 do ... Do ... Philadelphie 60 jours de vue, Do ... Boston 60 jours

FRET—Comme suit

Coton pour Liverpool, Do du Havre, Do de New York, Do de Boston, Tabac pour Cowes, Do de Londres, Do de New York, Do de Boston, Do de Philadelphie, [illegible]

AVIS aux marchands—Théodore [illegible] vient de recevoir par le Rebecca, un assortiment de cotonnades françaises, [illegible]

TRAITES sur la Havane à courts jours ... PRATT [illegible]
CAFE—[illegible]
PLOMB—[illegible]
TOILE et corde d'emballage—[illegible]
CAFE—[illegible]
INDIGO—[illegible]
RUM de St. Croix, Mollasse, [illegible]
TRAITES sur la Havane, [illegible]
PORC, saindoux et Beurre—[illegible] P. A. GIRAUD
PORC—[illegible]
GRAISSE—[illegible]
JAMBONS enveloppés—[illegible]
TRAITES sur Boston [illegible] MERLE
CORDE D'EMBALLAGE—[illegible]
BRIQUES A FEU—[illegible]
VIN de Porto de qualité supérieure en caisses [illegible]
SUCRE—[illegible]
CRAYONS A BROSSES—[illegible]
SUCRE—[illegible] P. A. GIRAUD
LARD—[illegible]
FER—[illegible]

PAR LE MARSHALL.

[illegible] ... C. CLAIBORNE, marshal

ENVERTU d'un ordre de fi. fa. à moi adressé par l'honorable Thos. J. Cooley, juge présidant de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans ... [illegible] ... Conditions, comptant.
C. CLAIBORNE, marshal

PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Nicolas Girod—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes ... [illegible] ... N. P. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de P. Bosque Marigny—Avis est par le présent donné ... [illegible] ... A. D. DORIOCOURT, Dep. Reg. des Testts.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de John French—[illegible] ... AND DORIOCOURT Député Régister des Testamens

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Mary N Bellow—Avis est par le présent donné ... [illegible] ... AND DORIOCOURT, Député Register des Testamens

[Annonces commerciales — en majeure partie illisibles:]

HUILE ... CHAS DOANE, 69 rue Poydras
ALCOOL ... CHS DOANE, 60, Poydras
VIN ... CHS DOANE, 60, Poydras
BEURRE ... CHS DOANE 60, Poydras
BLANC de plomb ... CHS DOANE, 60 Poydras
... CHARLES LEGG, 31, rue de Charles
... CHARLES LEGG, 31, rue de Charles
... CHARLES LEGG, 31, rue de Charles
... R BRUGIER, 9 rue St. Louis
CHANGE SUR PHILADELPHIE ... J. ALBERT, 30, rue St Louis
EAU-DE-VIE DE COGNAC ... J. ALBERT, 30 rue St. Louis
SULFATE DE QUININE ... J. ALBERT, 30 rue St Louis

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE. ... R. BRUGIER, 9 rue St. Louis.
A ... F. R. CASTAING, ...
MONSIEUR ED. GARNIER ... BOLTON GALLY & Co, 74, rue Toulouse
VOLE ... 10 DE RECOMPENSE ... J. K. CROWE
CIRE ... JARVIS ANDREWS
TABAC ... HERBAULT & FRERES
LAINE ... LAUNE BROTHERS
WHISKEY ... JOSEPH LANDIS, 11 rue Poydras
JAMBONS ... JOSEPH LANDIS, 11 rue Poydras
CIGARES ... J. M. CABALLERO, 37, Vieille Levée
CIGARES ... J. M. CABALLERO, 37 Vieille Levée
SUCRE ... J. M. CABALLERO, 37, Vieille Levée
PORC ... JOHN R. SHAW & Co. 24, rue Poydras
TOILE ... JOHN R. SHAW & CO. 24, rue Poydras
GRAISSE ... JOHN R. SHAW & Co. 24, rue Poydras
BEURRE ... JOHN R. SHAW & Co. 24, rue Poydras
JAMBONS ... JOHN R. SHAW & Co. 24, rue Poydras
CIGARES ... JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras
TOILE ... GEO. GREEN & BRO.
CORDE ... GEO. GREEN & BRO. 46, Gravier.
LEST ... MERLE, BEYLLE & Co.
TOILE ... WILLIAM FREMN
MELASSE ... N D CHAMBERLIN, 74, rue des Magasins
HARICOTS ... JOHN A. MERRITT, 33, rue du Camp
FARINE ... JOHN A. MERRITT, 33, rue du Camp
INDIENNES ... W. C. TOMPKINS & Co.
FARINE ... W. C. TOMPKINS & Co. 60, rue Gravier.
HUILE DE TANNEURS ... W. C. TOMPKINS & Co 60, rue Gravier
CAFE ... W. & O. HEWES
SUCRE ... R. A. NORCROSS
COUPEROSE ... R. A. NORCROSS, 40, rue Gravier
CORDAGE ... R. A. NORCROSS, 40 rue Gravier
TRAITES ... CANTIN, DABAN & Co., 11 & 13, rue St. Louis
GENIEVRE de Hollande ... CANTIN, DABAN & Co, 11 et 13, rue St. Louis.
SUCRE de la Havane ... CANTIN, DABAN & Co, 11 et 13, rue St. Louis.
MARINADES françaises ... CANTIN, DABAN & Co, 11 et 13, rue St. Louis.
COTONADES des Attakapas ... CANTIN, DABAN & Co, 11 et 13, rue St. Louis
TABAC ... CANTIN, DABAN & Co, 11 & 13, rue St. Louis.
MORUES ET HARENGS ... CANTIN, DABAN & Co., 11 & 13, rue St. Louis
LES soussignés offrent à vendre ... [illegible]

GRAINES DE JARDIN FRAICHES
Récolte de 1841.
[illegible] ... W. DINN, 31, rue de la Commune, coin Tchoupitoulas.

A LOUER, une maison très vaste et bien achevée, ... J. ROBERT & Co, 8, rue des Magasins
PENDANT notre absence Mr. Hunt ... HECLER & STEIRN
E ... J. ROBERT & Co. 8, rue des Magasins
CAFE de la Havane 1re qualité, à vendre par BLANCO & SIMIDEL, 38, rue de la Commune.
SUCRE de la Havane, blanc et brun, 1re qualité, à vendre par BLANCO & SIMIDEL, 38, rue de la Commune.
CIGARES de la Havane, ... BLANCO & SIMIDEL, 38, rue de la Commune
FARINE ... CHS BYRNE, 2, rue la Commune
GRAISSE ... CHS BYRNE, 26, rue de la Commune
CIGARES DE LA HAVANE—100 milliers en qualité ... S. VALLS, 66, Gravier
DOUBLONS MEXICAINS—100 à vendre par S. VALLS, 66, Gravier
SUCRE blanc de la Havane, à vendre par S. VALLS, 66, Gravier
TRAITES sur la Havane à vendre par J. ROBERT & Co, 8, rue des Magasins
ABSINTHE suisse ... J. ALBERT, 30, rue St Louis.
SULFATE de Quinine ... J. ALBERT 30, rue St Louis
CHAPEAUX ... FROST & Co, 8, rue de la Douane
BRODEQUINS de Boston ... FROST & Co, 8, rue de la Douane.
BRODEQUINS ET SOULIERS ... FROST & Co, 8, rue de la Douane
TOILE à emballer ... FROST & Co, 8, rue de la Douane
CERTIFICAT de dépôt à la Mobile ... CLASON & YLES, 47, rue de Chartres
DRAPS de nègres ... CLASON & YLES 47, Chartres
FARINE ... CLYMER, BRITTON & SWIFT, 46, Tchoupitoulas
WHISKEY ... CLYMER, BRITTON & SWIFT, 46, Tchoupitoulas
BEURRE ... CLYMER BRITTON & SWIFT, 46, rue Tchoupitoulas
JAMBONS de famille—20 caisses jambons 1re qualité en magasin et à vendre par CLYMER BRITTON & SWIFT, 46 Tchoupitoulas
PORC ... CLYMER BRITTON & SWIFT, 46, rue Tchoupitoulas
CAFE ... BOGERT & HAWTHORN, 85 Gravier
TOILE et Corde d'emballage ... BOGERT & HAWTHORN, 85 Gravier
FARINE ... BOGERT & HAWTHORN, 85 Gravier.
BOEUF ... BOGERT & HAWTHORN, 85, Gravier

LA LOI
Pour établir un système uniforme de
FAILLITES DANS LES ETATS-UNIS,
Approuvée par le Président, le 19 août 1841.

On pourra se procurer les copies en anglais [illegible] à l'imprimerie de l'Abeille, ... Le même document en français paraîtra sous peu.

HOTEL DU GLOBE.
[illegible] ... 46, Broadway, New-York.

CAFE ET BILLARD A VENDRE. ... ISAAC ADAMS.

RESTAURANT DES VENDANGES DE BOURGOGNE ... [illegible]

A LOUER—Le magasin sis rue du Canal No. 64. ... CLARK, DAY, STAUFFER & Co, Encoignure Canal & Magasin

A LOUER—Le magasin sis rue St.-Charles, près l'encoignure de la rue Gravier, ... MAUNSEL WHITE & Co

ON trouvera toujours à la pharmacie ... A. A. PEYCHAUD, 124, Royale.

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES A NEW YORK
LES demoiselles Havens reçoivent des jeunes demoiselles ... No. 26, Place Lafayette, New York ... [illegible] Références ... MM. J. D. & T. W. Porter, principaux de l'institution ... [illegible]

500 ... [illegible] ... W. FROST & Co. 20, Vieille Levée
15 ... [illegible] ... W. FROST & Co. 20, Vieille Levée

NOTICE ... Paroisse d'Orléans, le 6 septembre 1841 ... [illegible]

POUR ST LOUIS—Le steamer bon marcheur BALTIC, ... CHARLES DOANE, 60, rue Poydras.
POUR LOUISVILLE, CINCINNATI et tous les ports intermédiaires—Le nouveau steamer TIPPECANOE ... LAYET & AMELUNG, 111 rue Tchoupitoulas
POUR MOBILE ET LES PORTS INTERMEDIAIRES ... GREEN & DUNN, 41, Nouvelle Levée.
POUR ST LOUIS ALTON & QUINCY ... HECHLER & STEIRN.
PAQUEBOT HEBDOMADAIRE DE GULIER—[illegible] OUACHITA ... 130 Vieille Levée
POUR ST. LOUIS et la rivière Missouri—Le bateau à vapeur OSAGE VALLEY ... JOHN R SHAW & Co 24, rue Poydras
POUR MATAMOROS, RIO GRANDE—[illegible] ... J. BELLOW, Jr. 109, rue Vieille Levée.
POUR NEW YORK ... HUNTSVILLE ... JAMES WOODRUFF, 49 rue du Camp
POUR TAMPICO ... ANTOINETTE ... VIRGINIA ... CAPDEVILLE & CUCULLU
POUR TAMPICO ... JOHN ALEXANDER
POUR LA HAVANE ... J. ROBERT & Co, rue des Magasins
POUR MOBILE—La belle goëlette JOSEPHINE ... J. B. ASHBRIDGE, 67 rue du Camp
POUR BOSTON ... CARROLL ... JOHN A MERRITT, 33 rue du Camp
POUR BOSTON—Le splendide navire AURELIUS ... JOHN A. MERRITT, 33, rue du Camp
POUR SAVANNAH ... SYRACUSE ... G. BEDFORD & BECK, 24 rue de la Douane
POUR BOSTON ... JOHN A. MERRITT, 33 rue du Camp
POUR PHILADELPHIE ... JOSEPHINE ... J. D. DE LISORE
POUR SAVANNAH ... LYCURGUS ... G BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane
On demande ... H. SARBANCEY, 31, rue Conti
POUR LIVERPOOL ... ITALY ... J. B. ASHBRIDGE, 67, rue du Camp
POUR BOSTON ... G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane

SANGSUES.
TRES GROSSES SANGSUES FRANCAISES.
PLUSIEURS milliers de sangsues ... [illegible] ... DETAIL à 8 piastres le cent. [illegible] ... Cour du St Louis [illegible]

SANGSUES.
REÇU par les derniers arrivages ... [illegible]

VINGT-CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.
IL a été volé dans la nuit du ... à l'atelier du menuisier ... [illegible] ... J T ... S'adresser au bureau de cette feuille.

ETAT DE LA LOUISIANE.
PAROISSE DE JEFFERSON—Cour des Preuves—Succession de Norbert Fortier ... [illegible] ... LES EFFETS MOBILIERS. ... F. DUGUE, juge.

A VENDRE
PLUSIEURS sujets ... [illegible]

ACAJOU ET BOIS DE CAMPECHE—300 poutres d'acajou, ... FRANCISCO TIO, 54, rue Ste. Anne.

QUINCAILLERIE AU PRIX COUTANT
LES soussignés ... ALEXANDER KIRKMAN & Co ...

MADAME JONES, modiste ... [illegible]

FORTES BRIQUES DU PAYS A VENDRE ... R. BOUNY

TOILE cirée ... FENT & NORTH, 18 rue de Chartres

MACHINE A VAPEUR A VENDRE
UNE machine à vapeur de la force de 18 chevaux ... DE LIZARDI & Co.

MACHINE A VAPEUR.
LES soussignés ... FREEBET BROTHERS

MACHINE A VAPEUR.
UNE Machine à vapeur de la force de 17 chevaux ... BURKE WATT & co.

PHARMACIE A LAFAYETTE.
NOUVELLEMENT reçu ... I ROSSI

VENTE DE MARCHANDISES SECHES D'AUTOMNE AU PRIX COUTANT
LES soussignés liquidant leurs affaires ... BORDERES & Co en liquidation

MARCHANDISES diverses ... F. DE MEHIGAN

WAGONS, CHARRETTES DRAYS, ROUES, &c ... [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. A. BEARD & Co. ... [illegible]
PAR R. D. SYKES ... [illegible]
PAR M. BARNETT ... [illegible]
PAR R. D. SYKES ... [illegible]
PROPRIETES LIVRADAIS PAR J. A. BEARD & C. ... [illegible]
PAR J. A. BEARD ... [illegible]
PAR J. A. BEARD & Co ... [illegible]
PAR JOSEPH LECARPENTIER ... [illegible]

LES soussignés propriétaires ... [illegible] ... FREIXA FRERES, J S WOOD.

COTON POUR NEGRES ... [illegible]

TRAITES sur Londres ... BOUTIN, GALLY & Co
BOTTES, souliers et Brodequins ... A F LUNDAR
CAFE de Rio et de Java ... WOOD & SIMMONS
RIZ ... WOOD & SIMMONS
CLOUS ... WOOD & SIMMONS
LIQUEURS ... WOOD & SIMMONS
THE ET INDIGO ... WOOD & SIMMONS
SAVON ... TUFTS & HOBART
SIROP ... TUFTS & HOBART
TOILE et corde ... LAYET & AMELUNG
JAMBONS ENVELOPPES ... LAYET & AMELUNG
SAINDOUX ... LAYET & AMELUNG
PORC ... LAYET & AMELUNG
TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE ... STETSON & AYRES
SUCRE EN PAIN ... R. A. NORCROSS
COUPEROSE ... R. A. NORCROSS
3000 ... CAPDEVILLE & CUCULLU
TAMARIN, ... QUININE, ... J. M. TOPP ...
LIMES ... F. TIO ...